



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire Mardi 5 octobre 2021

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation des Conseillers n'ayant pas été assermentés lors de l'assermentation du 25 mai 2021
3. Approbation du PV de la séance d'assermentation du 25.05.2021
4. Approbation du PV de la séance du 23.06.2021
5. Communications du Bureau
6. Préavis N° 06/2021 : Autorisations générales pour la législature 2021-2026
7. Préavis N° 07/2021 : Arrêté d'imposition 2022
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers
11. Présentation de l'ARGDV

Monsieur le Président, Michel Gosteli, souhaite la bienvenue à chacun pour cette première séance du Conseil de la nouvelle législature, remercie la presse et le public présents. Il remercie également l'ancien Président, M. Pierre-Olivier Baptiste, pour avoir œuvré ces dernières années. Il ouvre la séance du Conseil à 19h33 à la grande salle de Thierrens.

Monsieur le Président précise les règles sanitaires actuelles, le masque est obligatoire sauf lors de prise de parole tandis que le Pass sanitaire n'est pas nécessaire pour les conseillers lors de la séance.

Monsieur le Président souhaite enlever le point n°11 de l'ordre du jour étant donné qu'il s'agit d'une présentation et non d'un réel point de l'ordre du jour. Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune remarque n'a été formulée, l'ordre du jour est adopté, avec l'annulation du point n°11, à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 53 Conseillers / 54 Conseillers à partir du point n°7 de l'ordre du jour (M. Vincent Pasquier, arrivée à 19h53)

Excusés : Mme Corinne Favre & MM. Arthur Bovey, Olivier Freymond, Robin Jatton, Jean-Michel Reist et Clément Rosset

Absent : Néant

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Assermentation des Conseillers n'ayant pas été assermentés lors de l'assermentation du 25 mai 2021

MM. Claude-Alain Berzin, Lionel Jotterand et Lionel Pasche sont appelés. Monsieur le Président prononce le texte d'assermentation. Les assermentés prêtent serment.



3. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 25.05.2021

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance d'assermentation est donc accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23.06.2021

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc accepté à la majorité avec 50 voix ; 3 abstentions.

Monsieur le Président remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.

5. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle la procédure de prise de parole durant les séances de Conseil. La parole est octroyée par le Président. Après s'être levé, le conseiller donne son nom avant de prendre la parole.

Monsieur le Président propose de débiter chaque Conseil à 19h30. Aucune remarque n'a été formulée. Il rappelle qu'avec les normes sanitaires actuelles, la seule salle homologuée pour réunir le Conseil est la grande salle de Thierrens.

Monsieur le Président présente le planning, disponible sur l'espace sécurisé du site internet de Montanaire, et rappelle les prochaines séances tout en remerciant les conseillers de réserver d'ores et déjà les dates suivantes :

| Commissions – Rencontres avec la Municipalité | Séances du Conseil communal |
|---|--------------------------------|
| Jeudi 25 novembre 2021 | Jeudi 16 décembre 2021 |
| Lundi 14 mars 2022 | Lundi 28 mars 2022 |
| Mardi 7 juin 2022 | Mardi 21 juin 2022 |
| Mercredi 21 septembre 2022 | Mercredi 5 octobre 2022 |
| Jeudi 1 ^{er} décembre 2022 | Jeudi 15 décembre 2022 |

Monsieur le Président explique le tournus pour le dépouillement des votations et rappelle les prochaines dates :

- Dimanche 28 novembre 2021
- Dimanche 13 février 2022
- Dimanche 15 mai 2022
- Dimanche 25 septembre 2022
- Dimanche 27 novembre 2022

Monsieur le Président communique des informations concernant la nouvelle interface du site internet de Montanaire et de l'espace sécurisé. Il indique que les informations nécessaires se trouvent sur celui-ci.

Monsieur le Président explique aux conseillers les rapports d'heures et leur rappelle de transmettre leurs décomptes dans les meilleurs délais au président ou à la secrétaire. En règle générale, c'est le rapporteur qui s'en occupe.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée par rapport à cette organisation.



6. Préavis N° 06/2021 – Autorisations générales pour la législature 2021-2026

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, afin qu'il expose le préavis en détail.

M. Sébastien Gasser présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 06/2021 :

Oui : 53

Non : 0

Abstention : 0

☞ Le préavis N°06/2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

☞ **D'accorder pour la législature 2021-2026, les autorisations générales suivantes :**

1. **de statuer sur les aliénations et acquisitions en matière immobilière (achat, vente, échange, passage au domaine public, constitutions de servitudes et autres droits immobiliers) d'une valeur n'excédant pas CHF 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises ;**
2. **de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que d'acquérir des participations dans des sociétés pour une valeur de CHF 30'000.-- pour la durée de la législature. Il ne pourra pas être engagé de montants supérieurs à CHF 10'000.-- par année ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à couvrir des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-- aux modalités suivantes :**
 - a) **la dépense engagée par la Municipalité a un caractère imprévisible ou exceptionnel,**
 - b) **le report de la dépense entraînerait une plus-value significative,**
 - c) **la dépense engagée est soumise à l'approbation du Conseil lors de la séance suivante, pour autant que cette dernière dépasse CHF 35'000.-- ;**
4. **d'autoriser la Municipalité à plaider dans tous les litiges relevant de sa compétence.**

7. Préavis N° 07/2021 – Arrêté d'imposition 2022

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, afin qu'il expose le projet en détail.

Mme Christine Dubrit présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 07/2021 :

Oui : 54

Non : 0

Abstention : 0

☞ Le préavis N°07/2021 est approuvé à l'unanimité.



Le Conseil décide :

↪ **D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il vous est présenté.**

8. Rapports des délégués aux diverses Associations

Monsieur le Président explique le tournus afin de répartir durant l'année la présentation des rapports des délégués aux diverses Associations. Lors du prochain conseil, l'EFAJE et l'ASIRE présenteront leur rapport.

9. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale :

Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale, se présente et informe qu'elle débute son mandat en remplacement de Mme Véronique Gilliard. Elle rappelle les dicastères dont elle s'occupe.

Défibrillateurs : Mme Cécile Crisinel Favre rappelle l'historique de ce projet. À la suite d'un postulat déposé lors du Conseil communal du 6 décembre 2018, la Municipalité avait rendu son rapport en septembre 2019 et avait ensuite effectué un sondage entre décembre 2019 et janvier 2020 pour connaître l'intérêt de la population, qui a apporté beaucoup de réponses positives. Le processus s'est poursuivi et depuis environ un mois, un défibrillateur a été installé dans chaque village, y compris Corrençon. Les emplacements des appareils sont disponibles sur le site internet de Montanaire sous l'onglet « sauvez des vies ». Afin d'avoir des personnes formées pour l'utilisation de ces appareils, des ateliers de sensibilisation avec une démonstration, une présentation et des exercices pratiques sont organisés et ouverts à tous. Il ne s'agit pas d'une formation complète mais d'une information pour connaître les premières démarches à effectuer. Les deux premières sessions sont complètes tandis qu'il reste encore des places pour la troisième session qui aura lieu le 11 octobre 2021 de 9h à 11h. Les inscriptions se font via le site internet de Montanaire. Prochainement, deux formations complètes de 3h avec maximum 10 personnes et un certificat reconnu par la Croix Rouge seront organisées le 2 décembre de 17h à 20h et le 10 décembre de 14h à 17h. Cette formation n'oblige pas à devenir premier répondant. Pour rappel, les premiers répondants sont appelés en cas de malaise autour de leur domicile. La Municipalité a décidé d'offrir cette formation d'une valeur d'environ CHF 110.-- aux personnes intéressées.

M. Vincent Pasquier se questionne quant à la nécessité d'avoir le Pass sanitaire pour suivre cette formation. Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale, répond que le Pass sanitaire n'est pas nécessaire, seuls le masque et les distances sociales seront obligatoires.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

M. Michel Rosset, Municipal, se présente et rappelle les dicastères dont il s'occupe.

Eclairage public : Les villages de Thierrens, Denezy et Peyres-Possens ont été équipés récemment d'une nouvelle technologie d'éclairage à distance. Certaines fournitures pour gérer l'éclairage à distance rencontrent un problème de livraison qui devrait être réglé en début d'année prochaine. L'éclairage, malgré le fait d'avoir déjà été diminué, reste très fort sur les axes centraux. En cas de plainte de certains habitants, des réglages supplémentaires peuvent être réalisés.

Informations communiquées par M. Marc Bourlard, Municipal :

M. Marc Bourlard, Municipal, informe qu'il débute son mandat et rappelle les dicastères dont il s'occupe. Le début de son mandat a été animé à cause des conditions météorologiques. A Denezy, le ruisseau a été obstrué par des déchets et une étude est en cours pour que ça ne se reproduise pas. A Martherenges, une évacuation a été bouchée dans les bois, ce qui a provoqué la formation d'un lac dans la forêt et qui a nécessité l'utilisation d'une pelleteuse pour la déboucher, actuellement le problème est réglé. A Thierrens, la Scie a posé un problème avec la nécessité de déboucher les tuyaux. A Neyruz, à la suite de l'inondation de la salle



communale, un nettoyage complet ainsi que le changement du plancher ont dû être effectués. A Peyres-Possens, un chemin de desserte s'est écroulé sur 30 mètres. Les travaux ont pu commencer il y a environ un mois, dès l'arrêt des précipitations, et suite au bon déroulement de ceux-ci, ils se sont terminés 3 semaines plus tard. A Correvon, il y a eu la réfection d'un chemin de desserte qui était déjà prévu depuis longtemps mais qui a rencontré divers problèmes avec la météo ainsi qu'avec le changement de la Municipalité d'Ogens. Les travaux ont commencé il y a environ 3 semaines et seront normalement terminés dans une semaine. M. Marc Bourlard a acquis de l'expérience qui sera utile pour la suite.

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

M. Pascal Arbenz, Municipal, rappelle les dicastères dont il s'occupe.

Routes, Thierrens : le tapis de la montée de la route de Moudon, du giratoire jusqu'à l'église, a été refait. Sur la route de Moudon également, la montée jusqu'au réservoir devrait être terminée cette semaine.

Deux fermetures de route sont prévues :

- du 18 au 21 octobre, la rue de la Forge pour effectuer le revêtement et si la météo le permet, la route d'Ogens pour le tapis final ;
- du 21 au 28 octobre, la route de St-Cierges pour la réfection du tapis.

Concernant la rue du Collège, les travaux se feront probablement durant les vacances de Pâques pour avoir moins d'impact sur les élèves et les cars postaux.

Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, souligne la bonne entente dans l'équipe ainsi que son efficacité. Il félicite chacun d'avoir pris leurs nouveaux dicastères aussi rapidement. Il espère que ça continue dans la même direction et a beaucoup de plaisir à travailler avec ses collègues.

10. Divers

M. Flavian Stoll, habitant la commune depuis 3 ans, a déjà interpellé à deux reprises le municipal en charge du dicastère des eaux. Récemment, il y a eu un reportage à la télévision concernant une source de Thierrens qui n'était plus consommée par la Ville de Lausanne à cause de certaines valeurs et il souhaiterait avoir des informations par rapport au réseau d'eau de la commune.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que cette question est soulevée depuis quelques années. Aujourd'hui la municipalité n'a pas encore toutes les informations concernant ce sujet. Il s'agit du chlorothalonil qui a été retrouvé dans l'eau il y a déjà quelques années. Avec la Canton, plusieurs grandes villes comme Yverdon et Lausanne ont mis en place des essais qui ont transmis leurs premiers résultats sur une source à Corcelles-près-Payerne. Un système assez prometteur au charbon actif qui permettrait d'éliminer une grosse partie du chlorothalonil. Les données des nouveaux systèmes d'assainissement doivent être regroupées et des informations plus précises du Canton et de la Ville de Lausanne devraient être transmises d'ici environ un mois afin de connaître les différentes possibilités de traitement. Il s'agit d'une molécule difficile à éliminer. L'AIDDEV a un projet de nouveau réservoir et dès novembre les investigations vont reprendre par rapport au plan de réseau, comment et où l'eau sera traitée. D'ici une année, on sera bien au clair comment traiter ce problème. M. Michel Rosset se veut rassurant envers les habitants, l'eau est consommable et il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. Syngenta a gagné la première phase de son recours auprès du Tribunal Fédéral. Actuellement, la deuxième phase est en cours et si Syngenta gagne à nouveau, la molécule ne serait alors plus un élément perturbateur. À la suite de ce recours, la limite de 0,1 a été enlevée. Dans tous les cas, le nouveau projet de places de traitement va se poursuivre et si elles ne seront pas utilisées pour cette molécule, ce sera sûrement pour une autre molécule.

Mme Anne Leresche est contente que le sujet du chlorothalonil ait été abordé car c'est un sujet qui inquiète depuis plusieurs années. Elle se demande si Syngenta gagne la deuxième phase du recours, est-ce que la commune va tout de même aller de l'avant dans le traitement du chlorothalonil dans l'eau, ou alors attendre que les normes baissent.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Michel Rosset, Municipal, précise que des sources dans la commune sont indemnes de chlorothalonil et informe que plusieurs solutions existent pour respecter les normes, comme mélanger l'eau. En Suisse, les normes sont très basses. L'AIDDEV va mettre en place des installations de traitement et si l'eau n'en a pas besoin, elle passera simplement à côté des installations. Logiquement l'eau sera en-dessous de toutes les normes. Ensuite, le problème est le renouvellement du charbon actif qui va absorber les molécules extraites de l'eau mais qui pourra être utilisé dans les nouvelles STEP pour les micropolluants. Tout est nouveau dans ce système. Ils iront certainement jusqu'au maximum dans le traitement pour avoir une eau propre.

Mme Corinne Pittet mène un combat pour la juste prononciation du nom de son village : Peyres-Possens et non « Peyres-et-Possens ». Elle demande aux conseillers de la soutenir dans ce combat et de reprendre les personnes qui pourraient le prononcer de manière incorrecte.

Monsieur le Président reste ouvert sur les éventuelles questions ou remarques sur sa présentation ou le déroulement du Conseil, ou s'il y a des thèmes que quelqu'un souhaite aborder.

Il rappelle que selon les normes sanitaires actuelles, le Pass est obligatoire pour participer à l'apéro qui suivra.

Monsieur le Président clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 20h18.

La prochaine séance du Conseil est planifiée au **jeudi 16 décembre 2021 à 19h30** à la grande salle de Thierrens.

Thierrens, le 15 octobre 2021.

Pour le Conseil communal

Le Président

Michel Gosteli



La Secrétaire

Marjorie Franzini